



## **Les forestiers et la sylviculture :**

La forêt Domaniale du Lagast qui couvre près de 90 Ha est une propriété de l'Etat depuis la Révolution. Cela signifie entre autres que sa gestion est confiée à l'Office National des Forêts et qu'elle bénéficie d'un plan de gestion approuvé par l'Etat.

Le principal objectif est la production de bois feuillu et résineux tout en prenant en compte l'accueil du public et les paysages. La forêt se compose de hêtres à 60% et de sapins à 40%.

Pour faire face aux enjeux liés au changement climatique, ces deux espèces, adaptées aux conditions locales seront conservées.

Jusqu'en 2036, une partie de la forêt sera entièrement renouvelée (soit une vingtaine d'hectares). Concrètement, cela signifie que des coupes de bois se seront succédées avec un espacement suffisant dans le temps pour permettre à la régénération naturelle de s'installer. Des travaux d'aide à l'installation des semis sont parfois nécessaires (travail du sol, maîtrise de la végétation et éventuels compléments par plantation en cas de carence de semis naturels).

Ces différentes étapes ont déjà débuté depuis 2018.

Vous observerez que certains arbres sont désignés à la peinture et au marteau forestier. Ils constituent un lot qui est proposé aux acheteurs à l'occasion de ventes publiques. Ces bois, de très bonnes qualités viendront alimenter la filière régionale et nationale.

Au-delà de la volonté du gestionnaire de favoriser le renouvellement naturel de la forêt, une attention particulière est apportée par les forestiers pour identifier des arbres remarquables. Aussi bien pour leur caractère patrimonial que pour l'intérêt qu'ils apportent pour la biodiversité. Ainsi, des arbres sont définitivement laissés sur place parce qu'ils abritent insectes, champignons, oiseaux et divers petits mammifères...

Pour votre sécurité, gardez vos distances lors des coupes et des travaux, ne montez pas sur les piles de bois.

La version publique du document de gestion est consultable ci-dessous :

[http://www1.onf.fr/lire\\_voir\\_ecouter/sommaire/amenagements/++oid++5d90/@@display\\_planning.html](http://www1.onf.fr/lire_voir_ecouter/sommaire/amenagements/++oid++5d90/@@display_planning.html)